

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **28 octobre à dix-neuf heures trente en la salle du Football d'Assesse, 20A rue des Fermes à 5330 Assesse.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

En séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Démission du Président et conseiller
3. Conseillère communale suppléante – Renonciation au mandat – Prise d'acte
4. Conseiller de l'Action Sociale – Démission – Acceptation
5. Conseiller de l'Action Sociale - Election
6. Installation d'un nouveau Conseiller
7. Déclaration d'apparement
8. Désignation d'un Président
9. Révision du tableau de préséance
10. Modification budgétaire 3 CPAS - Approbation
11. Modification budgétaire 2020/n°2 – Approbation
12. Présentation du nouveau site internet
13. Fabrique d'Eglise d'Assesse – Compte 2019 – Approbation
14. Fabrique d'Eglise de Crupet – Modification budgétaire 2020/1 – Approbation
15. Fabrique d'Eglise de Crupet – Budget 2021 - Approbation
16. Fabrique d'Eglise de Sorinne-la-Longue – Budget 2021 – Approbation
17. Fabrique d'Eglise de Sart-Bernard – Budget 2021- Approbation
18. Fabrique d'Eglise de Mailen – Budget 2021 – Approbation
19. Fabrique d'Eglise de Florée – Budget 2021 – Approbation
20. Fabrique d'Eglise de Courrière-centre – Budget 2021 – Approbation
21. Fabrique d'Eglise de Courrière Trieu - Sacré-Cœur – Budget 2021 – Approbation
22. Adhésion au nouvel Accord-Cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française – Décision
23. Assesse – Travaux d'entretien de la voirie 2020– Approbation des conditions du marché
24. Règlement complémentaire de police portant sur des mesures de circulation routière Chaussée de Marche à Assesse
25. Exonération de la taxe annuelle pour les forains.
26. Taux de couverture du coût-vérité en matière de déchets ménagers – Exercice 2021- Approbation
27. Règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers – Exercice 2021- Approbation

COMMUNE D'ASSESE

Eplanade des Citoyens 4 • 5330 ASSESSE • Tél. : 083 65 50 55 • Fax : 083 65 54 70 • info@assesse.be • www.assesse.be

28. Règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets *assimilés* aux déchets ménagers – exercice 2021 - Approbation
29. Enseignement – subside - chapiteau Ecole Communale de Sart-Bernard.
30. Frais d'Internet 2019-2020 – Octroi d'un subside pour l'école libre d'Assesse
31. Ancienne maison communale – Procédure d'aliénation – Compte-rendu de la vente aux enchères (Biddit).
32. Etat de nos écoles pour la rentrée scolaire – Information

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Par ordonnance :
Pour le Collège,

La Directrice générale f.f. ,

Le Bourgmestre,

V. ROSIER

JL. MOSSERAY

